



**COMPTE RENDU de REUNION
du GROUPE LOCAL des ANIMATEURS de S.A.G.E
de la DELEGATION ANJOU-MAINE**

Jeudi 06/11/08 (9h30-17h) à Neuville-sur-Sarthe (72)

AELB - Délégation Anjou-Maine

INTRODUCTION :

Quatrième réunion de ce groupe local des animateurs de SAGE basée sur les échanges et partages d'expériences entre animateurs(trices) de SAGE. Suite à la dernière réunion, et à la demande des 2 animateurs concernés, ce réseau regroupe maintenant l'ensemble des animateurs(trices) du territoire couvert par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau : commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir (SAGE Mayenne, Oudon, Sarthe Amont, Huisne, Loir) et SAGE Layon-Aubance et Authion. Il est piloté par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau depuis fin 2005 (P.Boniou), et complète les rencontres annuelles de l'ensemble des animateurs du bassin Loire-Bretagne organisées au printemps par le siège de l'agence. Accueil cette fois par le SAGE Sarthe Amont dans la salle polyvalente de Neuville-sur-Sarthe (72). Excusés : M^{me} Guimas (DIREN PdL), M^{lle} Baron (DIREN BN), MM.Mignot et Riguidel (AELB).

LES AVANCEES DE CHACUN SUR LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMATIQUES ZONES HUMIDES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES (bases de données, inventaires, communication...prise en compte des évolutions réglementaires...) :

Tour de table de l'approche de l'inventaire Zones Humides par les différents SAGE :

Sur le Layon-Aubance, 3/5 des ZH prélocalisées (photos aériennes, IBK), 15 (/78) communes avec des inventaires participatifs précis (1/25 000^e), réalisés à partir de la même méthode depuis 2004 par des stagiaires (groupe d'étude communal) sur des communes volontaires, et intégré dans les PLU.

Sur l'Huisne, même type de méthode avec un inventaire participatif réalisé par le Parc Naturel Régional du Perche. 25 communes en 2 ans, en ciblant des sous-bassins prioritaires. Bon retour de la méthode : minimum 90% de fiabilité de la prélocalisation orthophotos (méthode DIREN BN) avec au final plus de ZH recensées sur le terrain, et un travail d'intégration dans les documents d'urbanisme. L'approche Parc naturel aide beaucoup.

Sur la Sarthe Amont, même méthode, avec prélocalisation, guide d'inventaire, et inventaire participatif prévu, avec en plus un autre volet sur les zones d'expansion de crues.

Sur la Mayenne, une grosse réflexion supplémentaire sur l'intégration des ZH dans les PLU (prévu par le SAGE) et la définition des ZH du SAGE : ZH stratégiques/banales, différence d'approche par rapport aux nouveaux décrets (flore et hydromorphologie des sols) non applicables ici. Prise en compte des ZH dans les PLU mais en laissant le choix du niveau de protection.

Oudon : reprise des inventaires communaux en 2008 avec un stagiaire sur 2 sous-bassins (20 C^{nes}). Objectif d'un inventaire rapide en définissant des ZH stratégiques pour la révision du SAGE en 2010-2011, avec projet d'embauche d'un chargé de mission dédié en 2009.

Sur le Loir, la situation est variable suivant les régions et départements (prélocalisations prévues par DIREN PdL, inventaire fait en 37, rien ailleurs...). Une réflexion s'engage sur la façon de faire sur ce grand territoire : stagiaires, bureau d'études, avec quelle méthode, sur quels zones prioritaires ?

Authion : des ZH relictuelles dans l'état des lieux, un inventaire pour l'instant ciblé sur les ouvrages.

Information sur une étude agence sur les démarches d'inventaires (www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_milieux_aquatiques), et l'évolution de la politique agence : prélocalisation de grandes enveloppes ZH importantes à l'échelle du bassin, et hiérarchisation des enveloppes pour cibler les inventaires précis locaux sur les ZH stratégiques ou menacées. L'agence ne peut pas financer tous les inventaires communaux qui se multiplient.

→ *les points qui ressortent des échanges* : importance de la sensibilisation-communication pour passer la 1^{ère} phase de réticence ; apporter une plus-value aux C^{nes} pour l'intégration des ZH dans leurs docs. d'urbanisme (mais comment protéger quand pas de doc. d'urbanisme ?) ; comment concrètement et à quelle précision réaliser l'inventaire sur le territoire d'un SAGE par rapport à la demande du SDAGE ? ; difficile application des nouveaux décrets et circulaires de l'été 2008 (différences d'approches SAGE/Police de l'eau) et comment bien définir des ZH d'intérêt environnemental particulier/stratégiques pour la protection de l'eau ; essayer de travailler au niveau intercommunal, avec un partenaire (PNR...) ; trouver une cohérence des inventaires sur des SAGE voisins même si les méthodologies se ressemblent (prélocalisation puis inventaire participatif) - aller vers un guide de cahier des charges pour que le SAGE se conforme à ce qu'exigeront le futur SDAGE, l'agence, ce qu'attendent les usagers et élus locaux : demande d'une clarification des attentes et financements de l'agence et d'un nouveau guide ZH...

Pour la thématique ouvrages hydrauliques :

L'Authion, la Sarthe Amont et l'Huisne ont réalisé un inventaire des ouvrages et renseigné une base de données sur une méthodologie proche. Celle-ci reprend les bases ONEMA-AELB et les données sur les ouvrages structurants sont retransmises (prises en compte dans ces bases, et par les maîtres d'ouvrage locaux ?) (a priori plutôt utiliser la base obstacles de l'ONEMA validée sur le terrain). L'objectif est d'abord de réaliser un état des lieux, de définir le taux d'étagement et si possible la franchissabilité piscicole de l'espèce cible (anguille...), avant de définir des ouvrages à aménager, supprimer... Sarthe Amont et Huisne vont étudier le sujet dans leur réseau technique milieux aquatiques pour définir le diagnostic des ouvrages à réaliser.

Le Loir fait aussi appel à des stagiaires suivant la disponibilité de l'ONEMA pour les aider.

Le travail concret sur les ouvrages se fait après, cours d'eau par cours d'eau, et au cas par cas (notamment dans le cadre de Contrats Restauration Entretien de rivières) comme sur l'Oudon. Sur ce bassin, un gros travail de réflexion a été fait avec le technicien de rivières pour aboutir à une charte de gestion des ouvrages (*signée le 28/11, doc. transmis par mail post réunion*).

La problématique est présente sur tous les bassins sous l'angle continuité écologique mais il est difficile d'aborder cette thématique technique et conflictuelle (propriétaires privés). Se faire appuyer par des techniciens (ONEMA, Fédé.Pêche) pour réaliser les inventaires avec des stagiaires.

→ *les points qui ressortent des échanges* : nécessité d'engager une information et concertation sur le sujet pour éviter les oppositions systématiques (expliquer la continuité écologique, les différentes possibilités d'actions sur les ouvrages, leur gestion...) ; informer et associer les propriétaires d'ouvrages aux inventaires ; nécessité de s'entourer d'experts (ONEMA) et de la Police de l'eau ; la définition du taux d'étagement n'est pas suffisante pour caractériser l'état du cours d'eau ; en attente d'expériences sur des SAGE avec une partie gestion des ouvrages dans leur règlement ; difficulté d'appréhender ce qu'attend le SDAGE des SAGE (taux d'étagement en 1^{ère} catégorie...) : demande d'une clarification sur la méthode préconisée, les financements, et d'un guide...

PARTAGE D'EXPERIENCES SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SAGE :

L'évaluation environnementale est une nouvelle exigence issue de la LEMA.

Le SAGE Mayenne l'avait fait rapidement et le SAGE Huisne l'a préparé dans sa phase d'approbation. Il est préconisé de la préparer dès l'élaboration du SAGE pour l'avoir à l'esprit. C'est un document qui est utile lors de l'enquête publique (même si souvent oublié après). D'après l'expérience, il s'agit plus d'une remise en forme des documents du SAGE, assez aisée si les rapports d'études sont bien faits.

L'objectif est de montrer l'innocuité du projet pour l'environnement et sa contribution à le préserver. Pour l'Huisne, des compléments ont été demandés sur Natura 2000, le Plan air, l'hydroélectricité, mais globalement le SAGE étant un document environnemental, pas de souci.

→ *les points qui ressortent des échanges* : se rapprocher de la DIREN pour l'aide à la rédaction du document, les relectures et les compléments ; cela peut se faire en interne au SAGE ; quid d'une Déclaration environnementale ? ; il faudra aussi voir les liens avec les lois du Grenelle...

L'EXPERIENCE SUR LE TABLEAU DE BORD DES SAGE APPROUVES, LES INDICATEURS (construction, mise en œuvre...) :

Les SAGE Layon-Aubance, Oudon, Mayenne et Huisne ont un tableau de bord avec des indicateurs définis lors de la fin de l'élaboration du SAGE.

Sur l'Oudon, les données rapportées aux collectivités sont une véritable plus-value pour le SAGE ; elles servent fréquemment pour avancer sur des projets en évitant de remettre en cause les données de base. Cela nécessite un gros travail de construction, de conventionnement pour l'échange de données, de synthèse, de mise à jour. Un mi-temps est ainsi consacré à l'évaluation du SAGE.

La situation est similaire sur la SAGE Mayenne.

Sur l'Huisne, il est souligné que les indicateurs doivent maintenant être liés au règlement, au PAGD et aux fiches actions et objectifs.

Sur le Layon-Aubance, ce travail a beaucoup aidé pour monter l'outil de suivi du Contrat régional de bassin versant (même support).

Il serait judicieux de commencer à construire le tableau de bord dès la fin de l'état des lieux pour pouvoir déjà organiser les données recueillies puis les mettre à jour.

Documents sur le conventionnement pour la fourniture des données envoyés post réunion par le SAGE Oudon (R.Labrunie), et possibilité de contacter aussi le SAGE Mayenne (A.Pichodo).

→ *les points qui ressortent des échanges* : l'évaluation et le suivi du SAGE est un gros travail à ne pas sous-estimer une fois le SAGE approuvé ; la récupération de données, le retour de la production du SAGE pour validation nécessite de la méthode ; cette analyse de données représente une reconnaissance pour le SAGE au niveau des collectivités, des services de l'Etat... ; il faut y réfléchir en amont pour construire des bases de données facilement utilisables...

-- Repas --

LES MISSIONS DE L'ONEMA ET SON IMPLICATION DANS LES SAGE :

Présentation succincte par Morgane Thieux (unité 'Appui aux politiques de l'eau' de la Délégation Interrégionale Bretagne-Pays de la Loire) des grandes missions de l'ONEMA.

L'ONEMA est organisé autour de trois grands pôles : connaissances, contrôle des usages, et appui aux politiques territoriales. Il existe trois niveaux : la Direction générale, les Délégations interrégionales et les Services Départementaux. L'appui aux politiques territoriales au niveau délégation interrégionale consiste en la participation aux projets de SDAGE (CTT), SAGE, et outils opérationnels (contrats de rivières, Natura 2000...).

Dans le cadre des SAGE, l'appui technique intervient principalement sur le volet milieux aquatiques (hydromorphologie, continuité écologique, habitats). Une connaissance locale précise et de terrain permet un diagnostic du milieu aquatique. La délégation interrégionale de Rennes (DR2) réunit deux régions : Bretagne et Pays de la Loire. Elle travaille en coordination avec les délégations de Compiègne et Orléans-Poitiers (DR1 et 4) pour les SAGE interrégionaux (ex. du SAGE Loir).

Les interlocuteurs directs des animateurs de SAGE sont les Services Départementaux référents et DR de leur territoire. La délégation interrégionale a essentiellement un rôle de coordination et intervient sur des thématiques transversales. (D'un point de vue pratique, il convient d'envoyer les invitations aux réunions (commissions techniques, comités de pilotage...) au service départemental référent, et plus spécifiquement pour les CLE au service départemental et à la délégation interrégionale.) Plus d'infos sur le site internet de l'ONEMA (www.onema.fr).

Les coordonnées des différents services départementaux et de la délégation interrégionale ont été transmises post réunion.

INFORMATION SUR L'OUTIL DE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE CARMEN :

Présentation par Baptiste Sirot de l'outil de cartographie dynamique du MEEDDAT : CARMEN (CARtographieMinistèreENVironnement).

Cette application qui s'appuie sur un serveur cartographique du Ministère (hébergé par le BRGM) permet de consulter et de télécharger des données. Suite à la demande de B.Sirot, les structures porteuses de SAGE en sont désormais 'administrateurs' et peuvent intégrer leurs cartes à ce site national. Il suffit de se connecter au site : <http://carmen.ecologie.gouv.fr/> et de remplir un formulaire pour ouvrir un compte (gratuit).

Le SAGE peut ainsi disposer d'un module cartographique en ligne lui permettant de diffuser ses données et celles de ses partenaires sur Internet, et d'offrir la possibilité aux acteurs du bassin versant de prendre connaissance des différents zonages contractuels ou réglementaires applicables à l'échelle de leur commune, et à d'autres interlocuteurs (bureaux d'études, associations...) d'avoir accès à ces données produites par le SAGE. (Le SAGE doit s'assurer de la pertinence et de la propriété des données avant diffusion sur le site.)

Ainsi on dispose des possibilités d'un Système d'Information Géographique (SIG) :

- visualisation, recherche, choix des thèmes
- consultation des données attributaires
- de nombreux liens permettent de compléter les informations sur les sites des DIREN ou des sites de partenaires (préfectures, DDE...)
- téléchargement des couches SIG au format Mapinfo (TAB ou MIF/MID)
- fonctions d'enregistrement et d'exportation des cartes créées.

Le SAGE Sarthe Amont a ainsi déjà intégré des premières cartes : délimitation des zones inondables, pré-localisation des zones humides, localisation des plans d'eau, délimitation des sites Natura 2000...
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?map=Admin.map&service_idx=70W

LA MISE EN ŒUVRE DES SAGE PAR DES CONTRATS (Régions, Agence), LA RECHERCHE DE MAITRES D'OUVRAGES, LA SECTORISATION DES ACTIONS :

Les SAGE approuvés ont ou préparent un Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région des Pays-de-la-Loire (Layon-Aubance, Mayenne, Oudon). Cette Région a en effet un outil dédié à la mise en œuvre des SAGE, opérationnel depuis quelques années. Cela permet de co-financer des opérations prévues dans le SAGE, avec les autres partenaires financiers ou non (par ex. des choses non finançables par l'agence de l'eau).

Par contre, la lisibilité des politiques de financement des autres Régions pour la mise en œuvre des SAGE est plus difficile. Les SAGE situés sur des Régions différentes doivent essayer de trouver une cohérence dans les co-financements au niveau de leur bassin.

L'outil agence principalement connu et décliné dans les SAGE est le Contrat Restauration Entretien de rivière (CRE), et ponctuellement le contrat de bassin versant (en 53). L'évolution vers l'outil global Contrat Territorial est comprise par les SAGE (atteinte des objectifs DCE donc du SAGE) mais sa mise en œuvre n'est pas encore aboutie. La première expérience se fait cependant sur le Layon-Aubance dans de bonnes conditions.

→ *les points qui ressortent des échanges* : le SAGE doit réussir à concilier les outils et modalités différents des partenaires financiers, ce qui n'est pas facile. D'après l'expérience acquise, il est préférable de lancer un premier appel à projets auprès des collectivités pour pourvoir bâtir un premier contrat de mise en œuvre du SAGE, puis de cibler sur les priorités du SAGE (thématiques, géographiques...); en fait, on demande aux collectivités d'être volontaires et prêtes pour lancer rapidement des actions et non des projets (il faut que l'opération soit déjà bien préparée); on a par exemple des opérations d'inventaires, de plans de désherbages communaux, de travaux en rivières, de sensibilisation-communication sur la ressource en eau...

INFORMATION SUR 'LA GRENELLISATION DU SDAGE' :

Présentation rapide par Thierry Genettais des premiers éléments d'ajustement du SDAGE pour tenir compte du Grenelle de l'environnement, dans l'attente de la validation en Comité de Bassin du 4/12/08, et de la présentation prévue en CTT le 18/12/08. (*reportée au 23/01/09 depuis*)
Présentation du nouvel objectif Grenelle de 2/3 des masses d'eau superficielles en bon état écologique en 2015, des marges de manœuvre, des mesures et de la méthode retenue pour atteindre cet objectif.

Présentation du contenu de l'additif au projet de SDAGE et de la suite du calendrier de consultation sur le projet de SDAGE (consultation des assemblées, dont les CLE, de janvier à avril 2009).

→ *les points qui ressortent des échanges* : les SAGE s'interrogent sur la constitution de groupes spéciaux pour rendre un avis sur le SDAGE; ils sollicitent une présentation du projet de SDAGE et son additif par leurs rédacteurs en janvier-février 2009, au début de la consultation, pour avoir le temps d'y retravailler après d'ici avril; ils ne prévoient pas a priori de réunion de CLE spéciale sur le SDAGE mais d'aborder cela en réunions de bureau de CLE, en se focalisant sur les points du SDAGE qui impactent directement les SAGE.

QUESTIONS DIVERSES (RESERVOIRS BIO. ET CLASSEMENTS DES COURS D'EAU, PLAN LOIRE III, PERIMETRES DES SAGE) :

Suite à la demande d'animateurs, diffusion d'un diaporama de présentation de la méthodologie du nouveau Classement des cours d'eau et de la définition des Réservoirs biologiques (d'après une présentation du SAGE Loir) (les référents dans ces domaines sont l'ONEMA et la DIREN), et d'un document de présentation du Plan Loire Grandeur Nature III (les référents en sont la DIREN et l'agence).

Discussion sur le problème des délimitations erronées de périmètres de SAGE : certains arrêtés de définition sont imprécis, incohérents entre le texte, la carte, ou le tableau listant les communes, des communes sont sur 2 SAGE ou orphelines... Des délimitations par bassins hydrographiques ont été faites (notamment dans Gest'eau) mais cela n'a pas de valeur juridique. Les conséquences pour l'application du SAGE (règlement, PAGD...) peuvent être importantes. Les SAGE vont étudier de près leurs arrêtés de délimitation respectifs pour lister les anomalies et se rapprocher des services de l'Etat (DIREN), et en informant l'agence, pour voir comment les corriger.

PROCHAINES REUNIONS :

Une réunion globale de l'ensemble des animateurs du bassin Loire-Bretagne est à nouveau prévue au printemps 2009.

Les réunions de ce groupe local d'animateurs SAGE pourront être plus nombreuses dès 2009 étant donné le nombre de sujets à aborder et la demande d'échanges d'expériences des animateurs (2 par an). Elles seront toujours définies en fonction de la demande des animateurs sur un ordre du jour partagé et à une période adaptée.

Participants à la réunion du 06/11/08 :

Invités	Présents	@
Animateur SAGE Huisne Vincent TOREAU	Vincent TOREAU	vincent.toreau@sagehuisne.org
Animatrice SAGE Mayenne Véronique RIOU	Véronique RIOU	sage.mayenne@cg53.fr
Astrid PICHODO	Astrid PICHODO	astrid.pichodo@cg53.fr
Animatrice SAGE Oudon Régine TIELEGUINE	Régine TIELEGUINE	sage-oudon@wanadoo.fr
Rachel LABRUNIE	<i>Excusée</i>	sigoudon@yahoo.fr
Animateur SAGE Sarthe amont Baptiste SIROT	Baptiste SIROT	baptiste.sirot@sage-sartheamont.org
Animatrice SAGE Loir Natacha MOSNIER	Natacha MOSNIER	natacha.mosnier@eptb-loire.fr
Animateur du SAGE Layon-Aubance Christian PREMEL-CABIC	Christian PREMEL-CABIC	clesagelayonaubance@yahoo.fr
Animateur SAGE Authion Vincent MOLINIER	Vincent MOLINIER	vincent.molinier@sage-authion.fr
DIREN Pays de la Loire Françoise GUIMAS	<i>Excusée</i>	francoise.guimas@developpement-durable.gouv.fr
DIREN Basse-Normandie Sonia BARON	<i>Excusée</i>	sonia.baron@developpement-durable.gouv.fr
ONEMA Délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire Morgane THIEUX	Morgane THIEUX	morgane.thieux@onema.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Jean-François MIGNOT (siège)	<i>Excusé</i>	jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Philippe RIGUIDEL (Délégation AM)	<i>Excusé</i>	philippe.riguidel@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Thierry GENETTAIS (Délégation AM)	Thierry GENETTAIS	thierry.genettais@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Bernard PFEIFFER (Délégation AM)	Bernard PFEIFFER	bernard.pfeiffer@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Pascal BONIOU (Délégation AM)	Pascal BONIOU	pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr
